Avril 2006





Food and Agriculture Organization of the United Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación

CONSEIL

Cent trente et unième session

Rome, 20 – 25 novembre 2006

Quelques mesures pour améliorer l'action du système des Nations Unies dans les pays

Bref historique de la réforme dans le domaine du développement (JIU/REP/2005/2 - Première et deuxième parties)

- 1. Le présent rapport du Corps commun d'inspection (en deux volumes) est accompagné des observations du Directeur général et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS).
- 2. Étant donné la nature de la question traitée, le présent rapport est porté à l'attention du Comité du Programme.

RAPPORT 2005/2 DU CORPS COMMUN D'INSPECTION

« QUELQUES MESURES POUR AMÉLIORER L'ACTION DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES DANS LES PAYS (PREMIÈRE ET DEUXIÈME PARTIES) »

Observations du Directeur général de la FAO

Observations générales

Le présent rapport contient une analyse exhaustive des diverses initiatives et mesures prises pour réformer le système des Nations Unies, avec un aperçu historique dans la première partie du document. Sa pertinence doit être évaluée dans le contexte du vaste processus de changement en cours au sein du système des Nations Unies.

Bon nombre des questions traitées ont fait l'objet de longs débats dans différentes instances du système des Nations Unies. Le titre du rapport, ainsi que plusieurs des conclusions et des recommandations formulées, s'inscrivent en effet dans le droit fil de thèmes qui sont actuellement au centre des débats internationaux. Des événements récents comme le Sommet mondial de 2005 et son document final (Résolution 60/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies) témoignent d'un engagement constant en faveur du renforcement de la « performance globale du système des Nations Unies dans les pays ».

Par ailleurs, certains des points soulevés dans le rapport ont été traités dans les propositions de réforme soumises à la Conférence de la FAO à sa trente-troisième session. La résolution adoptée par la Conférence lors de cette session, concernant la mise en œuvre de la Résolution 59/250 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, a elle aussi souligné l'importance d'un plein engagement de la FAO dans les efforts conjoints déployés pour améliorer l'action au niveau des pays. À l'échelle du système des Nations Unies, la FAO maintient un dialogue étroit avec ses partenaires au sein du CCS et du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), et des mécanismes connexes.

Au-delà des observations ci-après relatives à certaines recommandations intéressant directement l'Organisation, la FAO souscrit donc d'une façon générale aux observations formulées par le CCS, qui sont jointes elles aussi au présent rapport du Corps commun d'inspection (document A/60/125/Add.2) et citées selon qu'il convient.

Observations relatives aux recommandations		
Destinataire de la recommandation:	Chef de secrétariat	
	Organe délibérant	X
	Autre (préciser): Assemblée générale	v

Recommandation 2 (extrait du rapport du CCI):

L'Assemblée générale devrait demander aux organes directeurs des organismes des Nations Unies (fonds, programmes et institutions spécialisées) d'envisager l'adoption de mesures visant à promouvoir le partenariat. Ces organismes devraient en particulier:

- a) Favoriser l'alignement des programmes sur les priorités, les systèmes et les procédures des pays partenaires, chaque fois que possible;
- b) Participer activement à l'élaboration et à l'application des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) ou d'instruments équivalents afin de mieux les axer sur les objectifs de développement du Millénaire, et d'aider chaque pays à devenir maître de son développement, en mettant à profit leurs avantages comparatifs et leurs compétences spécialisées, ainsi que l'expérience acquise lors de l'établissement d'autres instruments des Nations Unies (comme les bilans communs de pays, les plans-cadres pour l'aide au développement et les rapports nationaux sur la réalisation des objectifs de développement du Millénaire);
- c) Veiller à ce que toutes ces mesures soient complémentaires en vue de réduire les coûts de transaction, surtout pour les pays partenaires;
- d) Veiller, quand des stratégies nationales de développement sont en place, à ce que priorité soit donnée à l'amélioration de ces instruments du point de vue analytique et opérationnel.

recommendation pout alle concerner le EAO2

Cette recommandation peut-ene concerner la FAC	7 :	Oul X	NOII
Décision ou action proposée:	Approuvée		
	Approuvée après n	nodification	
	Rejetée		
Explication ou action proposée: Bien qu'elle s'adres générale, cette recommandation peut être approuvée de Concernant le point a), il faut noter que malgré la nation des ressources disponibles pour les activités opération activités soient parfaitement alignées sur les politique que les systèmes et procédures des pays soient mis en possible. Au sujet du point b), la FAO s'efforce dans la interventions rentrant dans ses domaines de compétent exercices de planification nationale, y compris aux strauvreté (DSRP). La FAO appuierait résolument le permesures mis en œuvre au sein du système des Nations faudrait toutefois veiller, dans la mesure du possible, pas double emploi mais soient plutôt complémentaire notamment de ceux qui sont engagés et pris en charge	dans son orientation ure essentiellement of nelles, la FAO veilles et les priorités nat application, chaque le cadre de divers prace, de contribuer actatégies pour la réduoint c) quant aux ins Unies pour le déve à ce que ces initiatives des processus existente.	générale. extrabudgéta le à ce que ce ionales, et à ce e fois que rocessus et etivement aux action de la struments et eloppement. I ves ne fassen stants,	ire es ce
Inclure la recommandation et l'action dans le rapp	oort annuel:	Oui 🗌	Non

Destinataire de la recommandation:	Chef de secrétariat	X
	Organe délibérant	
	Autre (préciser): Nations Unio	es
Recommandation 3 (extrait du rapport du Co	CI):	
Le Secrétaire général devrait charger les coo sectoriels chefs de file de veiller à ce que tou qui sont peu présents ou n'ont pas de r étroitement et activement aux travaux des équ	us les membres du GNUD, y compris eprésentation sur le terrain, collab	s ceux borent
Il faudrait aussi demander aux coordonnater analytique et les connaissances acquises par entités internationales, régionales ou sous-l'établissement des bilans communs de pays, l'aide au développement, des documents de ou d'instruments analogues.	les commissions régionales et par d'orégionales à vocation d'orientation, des plans-cadres des Nations Unies	autres pour pour
Cette recommandation peut-elle concerner	la FAO? Oui x	Non
Décision ou action proposée:	Approuvée	X
	Approuvée après modification	n
	Rejetée	
Explication ou action proposée: Cette recom FAO, en particulier quant à l'importance de str des Nations Unies, et à la nécessité de mettre à les divers éléments du système.	atégies à l'échelle de l'ensemble du sy	rstème
Inclure la recommandation et l'action dans	le rapport annuel: Oui	Non x
Destinataire de la recommandation:	Chef de secrétariat	
	Organe délibérant	
	Autre (préciser): Assemblée gé	inérale X

Recommandation 4 (extrait du rapport du CCI):

L'Assemblée générale devrait prier les organismes des Nations Unies (représentés au CCS) d'étudier les moyens d'établir progressivement une seule « analyse de base » et un seul « plan général d'exécution » par pays.

Cette unique analyse, qui regrouperait les études et les cadres de programmation établis par les différents organismes avec les pays partenaires, ainsi que par les membres du CAD de l'OCDE, porterait sur tous les aspects du développement et guiderait l'action des acteurs internationaux (bilatéraux, multilatéraux et régionaux), en fonction de leurs avantages comparatifs respectifs. Comme elle aurait un caractère national, elle devrait aussi, en principe, orienter l'action des organisations non gouvernementales (ONG) et du secteur privé. Cet instrument unifié éclairerait la stratégie nationale de développement et de lutte contre la pauvreté. En adoptant une politique globale de développement, la communauté internationale devrait aussi s'employer à mettre progressivement au point un seul « plan général d'exécution » (plan d'action assorti d'une matrice de résultats) avec chaque pays partenaire, qui serait fondé sur l'analyse de base unifiée et sur la stratégie nationale de développement et de lutte contre la pauvreté. Cela permettrait une division du travail entre tous les fournisseurs extérieurs d'assistance dans chaque pays, selon leurs avantages comparatifs. Pareille démarche garantirait la prévisibilité, la transparence et la responsabilité1. À tous les stades, la communauté internationale devrait investir dans le renforcement des capacités (d'analyse, d'orientation et d'exécution), de façon que les pays partenaires puissent prendre effectivement les choses en main.

?	Oui	X	Non	
Approuvée				
Approuvée après m	odific	ation		X
Rejetée				
senterait sans aucun prités nationales com portance du renforce e est néanmoins légit traiter, et en particuli	doute npéter ment ime,	des ntes jou des	uent	
oort annuel:	Oui [Non	X
	Approuvée après m Rejetée aux principes générs senterait sans aucun orités nationales com portance du renforce e est néanmoins légit	Approuvée Approuvée après modific Rejetée aux principes généraux desenterait sans aucun doute orités nationales compéter portance du renforcement e est néanmoins légitime, traiter, et en particulier poixécution » unique.	Approuvée Approuvée après modification Rejetée aux principes généraux de cette senterait sans aucun doute des orités nationales compétentes jou portance du renforcement des e est néanmoins légitime, traiter, et en particulier pour ce ou xécution » unique.	Approuvée Approuvée après modification Rejetée aux principes généraux de cette senterait sans aucun doute des orités nationales compétentes jouent portance du renforcement des est néanmoins légitime, traiter, et en particulier pour ce qui xécution » unique.

¹ Voir le rapport du Corps commun d'inspection, « L'ONU et la méthode fondée sur les résultats: mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire », JIU/REP/2002/2, ouvrage cité, deuxième partie: A: Réforme des Nations Unies et Recommandation 3.

Destinataire de la recommandation:	Chef de secrétaria	t	X
	Organe délibérant		
	Autre (préciser):		
Recommandation 5 (extrait du rapport du CCI):			
Les chefs de secrétariat de tous les organismes des devraient, dans une déclaration commune, engagnersonnel à « accroître leur coopération, leur colla activités, par une plus grande harmonisation de le leurs instruments, de leurs modalités et des dispindiquer leur intention de les récompenser de cet eff	ger vivement les n boration et la coord urs cadres d'action positions de leur p	nembres de dination de l stratégiques	leur eurs s, de
a) Les fonctionnaires seraient appelés à é d'initiatives communes avec d'autres organis en vue d'accroître l'efficacité dans la progran nationales de développement et de lutte con réalisation des objectifs de développement du l	mes faisant ou noi umation et l'exécuti utre la pauvreté, au Millénaire;	n partie du C ion des straté insi que dan	CCS, égies es la
b) Il faut encourager l'étude des possibilités de comesures d'incitation et de récompense (analonations Unies). Pour l'évaluation du travail devrait tenir compte de l'importance accipartenariat en vue d'obtenir de meilleurs résul	ogues dans tous les individuel et du tra rue accordée à la	s organismes vail d'équipe	des , on
c) Tous les coordonnateurs résidents devraie informer le CCS et le GNUD de la réaction d les pays, pour permettre un débat utile;			
d) Les chefs de secrétariat devraient informer les réaction du personnel;	s organes directeur	s respectifs a	le la
e) Le CCS et le GNUD devraient, selon qu'i économique et social et l'Assemblée généro commune susmentionnée. Cela permettrait progrès et de faire preuve d'une plus gra ultérieures sur la question.	ile des résultats d aux États Membr	e la déclara es de suivre	tion les
Cette recommandation peut-elle concerner la FAC)?	Oui x	Non

² « Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies », A/RES/59/250, 17 décembre 2004, par. 52.

Décision ou action proposée:	Approuvée	X
	Approuvée après modification	on
	Rejetée	
Explication ou action proposée: Cette recomquant à ses principes généraux. Divers élémen une certaine mesure par tous les chefs de secré L'affirmation et les orientations clairement for sa résolution concernant l'examen triennal des haut, soulignent l'importance d'une plus grande Des directives et des instructions allant dans cofonctionnaires. Tout en tenant compte des rest budgétaires actuelles, des efforts exceptionnels profit. Une « déclaration commune » pourra at des médias, mais chaque chef de secrétariat de spécifiques aux membres de son propre persor commun produiraient néanmoins des effets bé.	ts des points a) à e) ont déjà été traité tariat à l'occasion des sessions du Comulées par la Conférence de la FAO activités opérationnelles, indiquée ple cohérence, collaboration et coordin e sens sont produites à l'intention des rictions imposées par les contraintes se peuvent encore être mis en œuvre a tirer l'attention des pouvoirs politique vra adresser des recommandations anel. Une approche conjointe et un mnéfiques.	és dans CS. dans lus action.
Destinataire de la recommandation:	Chef de secrétariat	X
Destinataire de la recommandation.	Organe délibérant	[A]
	Autre (préciser):	
Recommandation 6 (extrait du rapport du CO	CI):	
Les chefs de secrétariat des organismes des N les possibilités de formation commune et tires Nations Unies.		
Cette recommandation peut-elle concerner	da FAO? Oui x	Non
Décision ou action proposée:	Approuvée	X
	Approuvée après modification	on
	Rejetée	

Inclure la recommandation et l'action da	ns le rapport annuel:	Oui	Non [X
Destinataire de la recommandation:	Chef de secrétai	riat		
	Organe délibéra	nt	[X
	Autre (préciser)	: CCS et CFPI	<u> </u>	X
Recommandations 7 et 8 (extrait du rappo	ort du CCI):			
Les organes directeurs des organismes secrétariats respectifs d'accélérer l'étude sein du système, de chercher des solution application de la section VIII « Mobilit	des obstacles à la mobili ons et de leur faire rapp	té du personn oort à ce suje	el au et, en	
générale.	é » de la résolution 59/2	266 de l'Assei	noiee	
	ssion de la fonction publi tre sur pied un régime d'in ir des perspectives de car t à ce sujet au Conseil éc g générale, en 2007, dans l	ique internati citation appro rière à l'échel onomique et s e cadre notam	onale opriée lle du ocial, oment	
générale. Le CCS, en coopération avec la Commis (CFPI), selon qu'il conviendra, devra mett pour favoriser la mobilité, en vue d'ouvrs système des Nations Unies, et faire rappor lors de sa session de fond, et à l'Assemblée de l'examen triennal complet des activités	ssion de la fonction publi tre sur pied un régime d'in ir des perspectives de car t à ce sujet au Conseil éc e générale, en 2007, dans l opérationnelles de dévelop	ique internati citation appro rière à l'échel onomique et s e cadre notam	onale opriée lle du ocial, oment	
générale. Le CCS, en coopération avec la Commis (CFPI), selon qu'il conviendra, devra mett pour favoriser la mobilité, en vue d'ouvre système des Nations Unies, et faire rappor lors de sa session de fond, et à l'Assemblée de l'examen triennal complet des activités des Nations Unies.	ssion de la fonction publi tre sur pied un régime d'in ir des perspectives de car t à ce sujet au Conseil éc e générale, en 2007, dans l opérationnelles de dévelop	ique internati citation appro rière à l'échel onomique et s le cadre notam pement du sy	onale priée lle du ocial, ment stème	X
générale. Le CCS, en coopération avec la Commis (CFPI), selon qu'il conviendra, devra mett pour favoriser la mobilité, en vue d'ouvri système des Nations Unies, et faire rappor lors de sa session de fond, et à l'Assemblée de l'examen triennal complet des activités des Nations Unies. Cette recommandation peut-elle concerne	ssion de la fonction publi tre sur pied un régime d'in ir des perspectives de car t à ce sujet au Conseil éc g générale, en 2007, dans l opérationnelles de dévelop er la FAO?	ique internati citation appro rière à l'échel onomique et s le cadre notam opement du sys	onale opriée lle du ocial, oment stème	X
générale. Le CCS, en coopération avec la Commis (CFPI), selon qu'il conviendra, devra mett pour favoriser la mobilité, en vue d'ouvri système des Nations Unies, et faire rappor lors de sa session de fond, et à l'Assemblée de l'examen triennal complet des activités des Nations Unies. Cette recommandation peut-elle concerne	ssion de la fonction publi tre sur pied un régime d'in ir des perspectives de car et à ce sujet au Conseil éc es générale, en 2007, dans l opérationnelles de dévelop er la FAO?	ique internati citation appro rière à l'échel onomique et s le cadre notam opement du sys	onale opriée lle du ocial, oment stème	X
générale. Le CCS, en coopération avec la Commis (CFPI), selon qu'il conviendra, devra mett pour favoriser la mobilité, en vue d'ouvri système des Nations Unies, et faire rappor lors de sa session de fond, et à l'Assemblée de l'examen triennal complet des activités des Nations Unies. Cette recommandation peut-elle concerne	ssion de la fonction publi tre sur pied un régime d'in ir des perspectives de carr et à ce sujet au Conseil écu e générale, en 2007, dans l opérationnelles de dévelop er la FAO? Approuvée Approuvée Approuvée Rejetée	ique internaticitation approvière à l'échelonomique et se cadre notame pement du system oui x	onale opriée lle du ocial, oment stème	X

Destinataire de la recommandation:	Chef de secréta	ariat	X
	Organe délibér	ant	
	Autre (préciser	·):	
Recommandation 9 (extrait du rapport du CC	CI):		
Les chefs de secrétariat des organismes m possible d'accentuer la délégation de pouvo d'intensifier la simplification et l'harmonisat décrits aux paragraphes 60 à 62.	oir à leur représentati	on sur le terra	in et
La délégation de pouvoir aux représentants suivie par les quatre membres du Comité Nations Unies pour la population (FNUAP), (UNICEF) et Programme alimentaire modostacles structurels ou autres et de mult communs avec d'autres organisations sur le t	exécutif du GNUD , Fonds des Nations U ndial (PAM)] en vuo tiplier les initiatives	[PNUD, Fonds Inies pour l'enf e de supprimei	des ance les
Cette recommandation peut-elle concerner	la FAO?	Oui x	Non
Décision ou action proposée:	Approuvée		
	Approuvée apr	ès modification	X
	Rejetée		
Explication ou action proposée: L'esprit de ce peut être entériné. Les décisions relatives à une		-	

doivent toutefois tenir compte des circonstances et de la nature spécifiques des activités et des ressources disponibles au sein de chaque institution.

L'invitation à intensifier la simplification et l'harmonisation, qui s'inscrit parfaitement dans le droit fil de la Déclaration de Rome et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, est elle aussi appuyée. Il faut souligner que les quatre membres du Comité exécutif du GNUD agissent dans des conditions relativement similaires, ce qui leur permet de surmonter aisément leurs obstacles structurels et autres. Dans le cas des institutions spécialisées comme la FAO qui travaillent en liaison directe avec les autorités nationales compétentes, pour des questions aussi bien normatives qu'opérationnelles, il faut tenir compte de certains aspects, et notamment de la nécessité de faire appel, pour le traitement de questions techniques, à des compétences spécifiques qui pour des raisons évidentes ne seraient pas directement disponibles dans tous les bureaux de pays de la FAO.

Les propositions de réforme au sein de la FAO ont abordé ces questions et suggéré des solutions pour assurer un meilleur accès aux compétences sectorielles grâce à une décentralisation appropriée au niveau sous-régional. Inclure la recommandation et l'action dans le rapport annuel: Oui Non x **Destinataire de la recommandation:** Chef de secrétariat X Organe délibérant Autre (préciser): Assemblée générale **Recommandation 10** (extrait du rapport du CCI): L'Assemblée générale devrait inviter les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour le développement à renforcer et à institutionnaliser leurs relations avec le CAD de l'OCDE, éventuellement avec l'aide du Bureau du GNUD. À cet effet, ils devraient adresser une invitation permanente au Président du CAD ou à son représentant pour qu'il participe à toutes les réunions pertinentes. L'Assemblée générale et le Conseil économique et social devraient faire de même. Il en résulterait une meilleure circulation de l'information et, à terme, une harmonisation des décisions prises. **Cette recommandation peut-elle concerner la FAO?** Oui x Non Décision ou action proposée: Approuvée Approuvée après modification Rejetée Explication ou action proposée: L'esprit de cette recommandation peut être entériné. La FAO a eu des contacts avec le CAD de l'OCDE qui compte un nombre restreint de pays membres. Cette collaboration a été renforcée, notamment par le truchement du PNUD et avec le soutien du Bureau du GNUD. La recommandation d'adresser une invitation permanente au Président du CAD est accueillie favorablement, mais elle doit être considérée dans le contexte précis de réunions spécifiques. Non x Inclure la recommandation et l'action dans le rapport annuel: Oui Chef de secrétariat

Destinataire de la recommandation:				
	Organe délibéran	t		
	Autre (préciser):	Nations Unie	S	
Recommandation 11 (extrait du rapport du CCI):				
Les chefs de secrétariat du GNUD devraient re organe directeur des progrès accomplis en matière et d'alignement.				
a) Pour donner suite aux engagements pris l'efficacité de l'aide (2005), ils indiqueraient organisme a pu s'associer aux modalités promembres du Comité exécutif qui ont ouve domaines ils ont l'intention de s'associer, empêchent de le faire;	également dans leu atiques les plus eff ert la voie et quan	rs rapports si ïcaces des qu nd et dans d	i leur uatre quels	
 b) Le secrétariat du Conseil économique et so et/ou le GNUD le cas échéant, devrait soum l'Assemblée générale un rapport succinct compléter les rapports présentés chaque ann 	nettre chaque anné sur les progrès ac	e au Conseil ccomplis, afi	l et à in de	
par les quatre membres du Comité exécutif.		•	ociui	
par les quatre membres du Comité exécutif. Cette recommandation peut-elle concerner la FA		Oui x	Non	
		-		X
Cette recommandation peut-elle concerner la FA	0?	Oui x	Non	X
Cette recommandation peut-elle concerner la FA	O? Approuvée	Oui x	Non	x
Cette recommandation peut-elle concerner la FA	O? Approuvée Approuvée après Rejetée ation peut être apprount des propres organ	Oui x modification ouvée. Elle es	Non st en	x
Cette recommandation peut-elle concerner la FAC Décision ou action proposée: Explication ou action proposée: Cette recommanda parfaite cohésion avec une requête spécifique émana la FAO en relation avec la résolution susmentionnée	O? Approuvée Approuvée après Rejetée ation peut être approut des propres organ concernant l'exame	Oui x modification ouvée. Elle es	Non st en	x
Cette recommandation peut-elle concerner la FAC Décision ou action proposée: Explication ou action proposée: Cette recommanda parfaite cohésion avec une requête spécifique émana la FAO en relation avec la résolution susmentionnée activités opérationnelles.	O? Approuvée Approuvée après Rejetée ation peut être approut des propres organ concernant l'exame	Oui x modification ouvée. Elle es nes directeurs en triennal des	Non st en s de s	x
Cette recommandation peut-elle concerner la FAC Décision ou action proposée: Explication ou action proposée: Cette recommanda parfaite cohésion avec une requête spécifique émana la FAO en relation avec la résolution susmentionnée activités opérationnelles. Inclure la recommandation et l'action dans le rap	Approuvée Approuvée après Rejetée ation peut être apprount des propres organ concernant l'exame	Oui x modification ouvée. Elle es nes directeurs en triennal des Oui Oui	Non st en s de s	x x x

Recommandation 12 (extrait du rapport du CCI):

L'Assemblée générale devrait dissocier les fonctions des coordonnateurs résidents de celles du représentant résident du PNUD et modifier les procédures relatives à leur désignation, comme indiqué au paragraphe 86.

Cela permettrait aux coordonnateurs résidents de s'acquitter pleinement des tâches qui leur incombent, leurs responsabilités à l'égard du système des Nations Unies pour le développement étant clairement définies, d'où une réelle prise en main de ce dispositif par tous les organismes du système. Les directives relatives au fonctionnement du réseau des coordonnateurs résidents devraient être modifiées en conséquence.

Cette recommandation peut-elle concerner la FAO?		Oui x	Non	
Décision ou action proposée:	Approuvée			X
	Approuvée aprè	ès modification	l	
	Rejetée			
Explication ou action proposée: Bien qu'elle s'adresse, pour action, à l'Assemblée générale des Nations Unies, cette recommandation est pleinement approuvée dans son orientation générale. Compte tenu des conflits d'intérêt potentiels et de la fonction de plus en plus importante des coordonnateurs résidents, il est nécessaire d'envisager sérieusement une dissociation de cette fonction des autres rôles et responsabilités. Ce point est actuellement à l'étude dans les tribunes interinstitutions compétentes. Tout accord éventuellement conclu sur ce point et d'autres questions, exigerait une modification appropriée des directives actuelles du CAC (CCS).				
Inclure la recommandation et l'action dans le	e rapport annuel:	Oui	Non	X
Destinataire de la recommandation:	Chef de secréta	riat		X
	Organe délibéra	ant		
	Autre (préciser)):		

Recommandation 13 (extrait du rapport du CCI):

Les organismes du GNUD devraient, dans le cadre du système d'évaluation et de notation du coordonnateur résident et de l'équipe de pays, évaluer l'esprit d'équipe et la coopération horizontale.

Les meilleures méthodes de collaboration et les moyens employés pour favoriser le travail d'équipe devraient être signalés aux organes directeurs respectifs et reconnus à leur juste valeur. Il faudrait harmoniser à l'échelle du système les mesures d'incitation appliquées à cet égard.

)? Our	1 X	Non
Approuvée		X
Approuvée après modi	fication	
Rejetée		
règles et des règlements es Nations Unies sont rec rticipe activement au dia ration.	spécifique crutés et logue ac	
Chef de secrétariat		X
Organe délibérant		X
Autre (préciser):		
1	Approuvée Approuvée après modi Rejetée ation peut faire l'objet d'u règles et des règlements es Nations Unies sont re rticipe activement au dia tation. port annuel: Ou Chef de secrétariat Organe délibérant	Approuvée Approuvée après modification Rejetée ation peut faire l'objet d'une règles et des règlements spécifiques Nations Unies sont recrutés et rticipe activement au dialogue act tation. port annuel: Oui Chef de secrétariat Organe délibérant

Recommandation 14 (extrait du rapport du CCI):

Les organes directeurs des organismes du GNUD devraient inviter les chefs de secrétariat concernés à procéder à l'examen de la structure hiérarchique et du profil de compétences de leurs représentants et autres fonctionnaires en poste sur le terrain, et rendre également compte de cet examen à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social.

L'examen de la structure hiérarchique des représentants locaux devrait tenir compte de leurs tâches et responsabilités en vue de faciliter la coopération entre les membres de l'équipe de pays et d'assurer la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies. Il faudrait que leur niveau hiérarchique soit inférieur à celui du coordonnateur résident, celui-ci devant avoir les pouvoirs nécessaires (liés au classement du poste) pour diriger l'équipe. Un tel alignement devrait être opéré graduellement, en tenant compte également de la situation propre au pays. Les organes directeurs concernés devraient être tenus informés des résultats obtenus.

Le profil de compétences du personnel en poste sur le terrain et de l'équipe de pays tout

entière devrait correspondre aux besoins particuliers de développement des pays partenaires, en fonction des atouts des différents organismes. Cette recommandation peut-elle concerner la FAO? Oui x Non Approuvée Décision ou action proposée: Approuvée après modification Rejetée Explication ou action proposée: L'idée d'aligner la structure hiérarchique des différents représentants des institutions afin de faciliter la tâche du coordonnateur résident (d'un niveau hiérarchique supérieur) semble valable, dans son principe. Il faut toutefois considérer le fait que dans la plupart des organisations – y compris la FAO – les représentants de pays sont de fait les représentants de leur organisation respective et jouissent du statut diplomatique correspondant. Les représentants des institutions spécialisées sont appelés à travailler en corrélation avec les ministères et les hauts fonctionnaires gouvernementaux qui sont leurs interlocuteurs, pour l'ensemble des activités mises en œuvre par leur organisation respective, et non pas seulement pour les activités opérationnelles qui relèvent du coordonnateur résident. Les réserves exprimées par le CCS dans ses observations au sujet de cette recommandation, sont partagées. Inclure la recommandation et l'action dans le rapport annuel: Oui Non x

Recommandations 15 et 16 (extrait du rapport du CCI):

Destinataire de la recommandation:

Le CCS devrait présenter à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social la liste des pays où il serait souhaitable, aux fins des programmes comme sur le plan opérationnel, de mettre en place un bureau commun des Nations Unies.

Chef de secrétariat

Organe délibérant

Autre (préciser): CCS

a) L'examen préconisé au paragraphe 100, à effectuer conformément au paragraphe 120 du rapport du Secrétaire général (A/57/387), fournirait des renseignements sur la question de savoir si, et dans quelle mesure, des économies pourraient être réalisées au profit des fonds alloués aux programmes dans tel ou tel pays. Le pays en question pourrait être consulté pour déterminer si un bureau commun lui semble en principe acceptable;

b) Le CCS rendrait compte des résultats de ces consultations à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social au titre du suivi de la réforme du Secrétaire général et de l'examen triennal complet;

c) L'Assemblée générale et le Conseil économique et social devraient veiller à ce que ce rapport, assorti d'observations et de recommandations, soit communiqué aux organes directeurs de tous les organismes des Nations Unies concernés pour qu'ils prennent les décisions et initiatives voulues.

Les organes directeurs des organismes du GNUD devraient charger les chefs de secrétariat respectifs d'examiner des moyens de rationaliser encore plus leur présence sur le terrain.

Cet examen tiendrait compte des modèles appliqués par les organismes bilatéraux sous la forme d'une coopération par délégation, ainsi que des leçons à retenir de projets pilotes tels que le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le PNUD, en vue de réduire les coûts de transaction; les résultats obtenus devraient également être communiqués, étant entendu que la part des coûts de transaction ainsi économisée serait ajoutée aux fonds disponibles aux fins de programmation pour le pays considéré. Le GNUD informerait l'Assemblée générale et le Conseil économique et social des conclusions de l'examen.

Cette recommandation peut-elle concerner la FAG	Oui X N	on
Décision ou action proposée:	Approuvée	
	Approuvée après modification	X
	Rejetée	
Explication ou action proposée: La FAO partage totalement les doutes exprimés par CCS concernant ces deux recommandations (paragraphes 32 et 33 des observations du CCS). Inclure la recommandation et l'action dans le rapport annuel: Oui		on x
		511-312-3
Destinataire de la recommandation:	Chef de secrétariat	
	Organe délibérant	
	Autre (préciser): Assemblée généra	ıle X

Recommandation 17 (extrait du rapport du CCI):

L'Assemblée générale devait créer à sa soixantième session un « groupe d'étude des activités opérationnelles » chargé de superviser, de soutenir et de suivre l'évolution des activités opérationnelles telle qu'elle ressort des examens triennaux complets des activités opérationnelles.

Ce groupe d'étude devrait être constitué dans un premier temps pour une période d'essai de deux ans, qui coïnciderait avec le cycle de l'examen triennal. Pour ce qui est de sa composition, de son mandat et de ses méthodes de travail, on se rapportera aux paragraphes 109 à 111. Les États Membres seraient ainsi mieux informés des travaux interinstitutions au cours des sessions spéciales, le dialogue, la responsabilisation et la transparence se trouveraient encouragés et des décisions cohérentes seraient prises en connaissance de cause.

Cette recommandation peut-elle concerner la FAO	Oui x	Non	
Décision ou action proposée:	Approuvée après modificati Rejetée	ion	
Explication ou action proposée: Bien qu'elle s'adress générale, il faut noter que cette recommandation est de orientation générale, par la suite des événements, nota l'Assemblée générale dans le document final du Somn (Résolution 60/1).	ésormais dépassée, dans son amment les décisions prises p		
Inclure la recommandation et l'action dans le rapp	oort annuel: Oui	Non	X
Destinataire de la recommandation:	Chef de secrétariat Organe délibérant		
	Autre (préciser): Assemblée	générale	Х

Recommandation 18 (extrait du rapport du CCI):

L'Assemblée générale devrait prier les organismes du GNUD de demander à leur coordonnateur résident de créer, dans chaque pays partenaire et en collaboration avec celui-ci, un site Web public fournissant des informations complètes sur l'appui des donateurs et la présence du système des Nations Unies.

À cet effet, et en vue d'accroître la transparence, la responsabilité et la prévisibilité dans l'intérêt des États Membres, les coordonnateurs résidents devraient:

- a) Aider les pays partenaires à faire le bilan de l'ensemble de l'aide apportée par les donateurs dans leur pays, en utilisant la base de données existante du CAD, complétée par des renseignements sur les autres sources de financement, tels que ceux qui émanent des ONG et du secteur privé;
- b) Recueillir des informations sur les opérations des Nations Unies sur le terrain et la présence du système (structure, classes, compétences, nationalités, etc.) dans les pays de programme, ainsi que d'autres renseignements pertinents, par exemple, sur les catégories de dépenses, le type d'aide et le lieu de son utilisation.

Cette recommandation peut-elle concerner	la FAO?	Oui x	Non	
Décision ou action proposée:	Approuvée			X
	Approuvée apr	rès modification	n	
	Rejetée			
Explication ou action proposée: Bien qu'elle d'autres institutions, cette recommandation per d'informations pertinentes revêt une grande in plusieurs pays des sites Web publics entretenu conviendrait de les développer. À cet égard, il avec les autorités nationales responsables de la Le propre système de suivi de la FAO (FPMIS concernant l'Organisation.	ut être approuvée. La daportance. Il faut noter la par le coordonnateur devrait y avoir une cola coordination générale S) fournit une base solic	isponibilité qu'il existe déjà résident, même laboration étroi de l'aide extéri	dans e s'il ite eure.	x
Destinataire de la recommandation:	Chef de secrét	ariat		
	Organe délibér	rant		
	Autre (précise	r): <i>CEB</i>		X

Recommandation 19 (extrait du rapport du CCI):

Cette recommandation neut-elle concerner la FAO?

Le CCS devrait créer un « groupe d'étude interinstitutions » chargé de la question de la collecte des fonds extrabudgétaires et des ressources à des fins spéciales.

- a) Étant donné l'incidence des ressources à des fins spéciales sur l'orientation et la cohérence des programmes, le groupe d'étude favoriserait un échange systématique d'informations et de planification approprié et permettrait, chaque fois que possible, d'entreprendre des démarches conjointes, en particulier pour appliquer des programmes communs sur le terrain. Il témoignerait aussi, aux yeux des donateurs, de la volonté du système des Nations Unies de collaborer, d'accroître la transparence et de réduire la compétition. Le groupe d'étude pourrait aider les pays donateurs à harmoniser leurs financements;
- b) Les organismes des Nations Unies pourraient recourir à ce mécanisme pour défendre la cause de la prévisibilité et de la durabilité ainsi que celle d'un système rationnel et simplifié d'information des donateurs.

Oni x

Non

Approuvée	
Approuvée après modifica	tion x
Rejetée	
prouvée quant à son intention le cadre des mécanismes apps s ressources extrabudgétaires et de mettre en commun l'info conjointes. D'autre part, l'évo e ses tendances, par exemple s en matière de financement s l'il est nécessaire d'aller dans	blicables et des rmation lution le soient
oport annuel: Oui	Non x
	Approuvée après modifica Rejetée faire l'objet de nouveaux déba prouvée quant à son intention le cadre des mécanismes app s ressources extrabudgétaires t de mettre en commun l'inforconjointes. D'autre part, l'évo e ses tendances, par exemple s en matière de financement s l'il est nécessaire d'aller dans dra là aussi tenir compte des